

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- *Aménagement foncier Moulin des fées*
- *Attribution marché travaux de voirie*
- *Attribution des logements*
- *Diagnostic éclairage public*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil seize et le vendredi trente septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.*

Etaient présents : M. Vincent AHÛ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;  
Mmes Marie CASTEL, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;  
Mr Pascal FEVRE,

Absents excusés : Mrs Bernard DEVELEY, Eric MANACH (pouvoir à Maurice MOCQUOT), Mme Bernadette BARBIER (pouvoir à Marie CASTEL)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÛ



## **AMENAGEMENT FONCIER MOULIN DES FEES**

*Le Maire représente et redéfinit les enjeux de cet aménagement. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour une étude préalable à cet aménagement.*

## **ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Visa Préfecture le :

*Le Maire rappelle à l'Assemblée le montant estimatif du bureau d'étude d'un montant de 12 875.- € HT pour les travaux rue du Puits de la Treux et Rue du Porche Couvert. Le Maire présente le rapport d'analyse établi par le bureau d'étude et après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise MANSANTI TP pour un montant de 6 991.- € HT.*

## **ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

Visa Préfecture le :

*Mme Aline GALLY informe le Conseil Municipal que 2 logements ont été attribués par la commission logements :*

- **Chapiteau n°2** : *Le Conseil Municipal accepte l'attribution du logement à Mme Myriam DUBOIS*
- **Chapiteau n°3** : *le Conseil Municipal accepte l'attribution du logement à M. Nicolas CHALIER*

## **DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC**

*Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) concernant l'état de l'éclairage public de la Commune. Il a été constaté que plus de 90% du parc est vétuste sur 82 points d'éclairage. Le cout de l'opération s'élève à 64 956.71 € TTC dont 35 649.95 € TTC à la charge du SDEY, soit 29 306.77 € TTC à la charge de la Commune.*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage actuel exige 1 maintenance tous les mois. D'après l'estimation du SDEY le retour d'investissement est calculé à un peu plus de 4 ans.*

*Le Conseil Municipal délibère en faveur de la rénovation du parc de l'éclairage public.*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*\* **Contrat de maintenance de l'éclairage public** : Le Conseil Municipal délibère et décide de 6 visites par an jusqu'à la rénovation du parc.

\*\* **Programme de voirie** : Le Maire propose d'organiser le programme des travaux de voirie en 2 tranches sur 2017 et 2018. Le Maire propose d'inscrire pour le budget 2017, les travaux rue de la Berdoche (partie 1 et 2) et rue à Denis et pour le budget 2018 les travaux rue du Crout Jacquin et l'Allée du Cimetière. Après délibération le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2017 la rue de la Berdoche et la rue à Denis et charge le Maire de lancer les appels d'offre via le bureau d'étude Expression Verte.

\*\* **Demande aménagement d'un trottoir** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émanant de M. et Mme Sébastien CUNEAZ pour l'aménagement d'un trottoir pour sécuriser la circulation des piétons jusqu'à son domicile. La commission aménagement de l'espace sera chargée d'étudier cette question. La commission étudiera également un aménagement côté Ligny le Chatel.

Visa Préfecture le :

\*\* **Voirie** : Le Maire présente au Conseil Municipal les plans établis par le géomètre afin d'acquérir les terrains nécessaires aux aménagements de voirie :

- 60 m<sup>2</sup> : M. et Mme Patrick GALLY – rue du Crout Jacquin
- 11m<sup>2</sup> : Entreprise SAS BARBIER – rue Haute
- 8m<sup>2</sup> : M. et Mme Olivier MARSHALL – rue à Denis

Le Maire propose de racheter ces terrains à 5 € le m<sup>2</sup>. Après délibération le Conseil Municipal décide d'acheter ces terrains à 5 € le m<sup>2</sup> et donne pouvoir au Maire pour l'acquisition de ces parcelles.

\*\* **Terrain LECOLLE** : Le Maire propose d'acquérir le terrain cadastré A 608 appartenant à la Famille LECOLLE. Le Conseil Municipal délibère favorablement à cette proposition.

Visa Préfecture le :

\*\* **Redevance d'occupation du domaine public France-Télécom 2016** : Le Conseil Municipal décide de facturer à France-Télécom la redevance relative aux droits de passage sur le domaine public pour l'année 2016, soit :

- Km d'artère aérienne :  $0,863 \times 51.74 \text{ €} = 44.65 \text{ €}$
- Km d'artère sous - sol :  $5,822 \times 38.81 \text{ €} = \underline{225.95 \text{ €}}$   
270.60 €

\*\* **Carte Communale** : Le Maire informe le Conseil Municipal que la Carte Communale a été validée par la Préfecture.

\*\* **Gobelets** : Le Maire propose d'acquérir 500 gobelets, le Conseil Municipal accepte.

\*\* **Terrain de cross pour les ados** : Plusieurs ados avaient demandé au Maire l'aménagement d'un terrain de cross près du stade en apportant quelques remorques de terre. Le Conseil Municipal à l'unanimité a rejeté cette demande pour des raisons de sécurité et d'entretien, rappelant par ailleurs le prochain aménagement d'un City Stade justement destiné aux ados.

La séance a été levée à 22h00.

Varenes, le 3 octobre 2016

Le Maire,

Maurice MOCQUOT